



CH 17127

m. g.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
 RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 397
 (Décret du 25 juin 1911.)
 Le récépissé délivré en échange
 d'un mandat-contributions libère
 le contribuable vis-à-vis de l'Etat.

a St Mamet le 27 Avril 1939

Monsieur le Préfet

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien de me délivrer un passeport pour me rendre à Madrid Espagne

Inclus deux Exemplaires de ma photographie ainsi que le "Reçu" de la poste constatant le versement de la somme de montant du droit de timbre. Ce versement a été effectué au compte-courant postal n° 12.02 Clermont-Ferrand du "Régisseur du Cantal à Aurillac

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments très distingués

J. Miquel

mon adresse en France
M^r Jean Miquel à Saint-Mamet
Cant. Cantal

mon adresse en Espagne
M^r Jean Miquel calle Alonso Heredia n^o 12
dalera Madrid



D.A.

taille 1m 62
cheveux blancs
yeux marrons
nez reg

Bouche moy

Barbe bl
Menton rond

Visage ovale

Teint coloré

Signes particuliers aucun

Nom: Miquel Escarbassiere

Prénom Jean

Filiation fils de Miquel Jean
et de Escarbassiere Agnes

Profession Industriel

Motif du voyage Reprendre son industrie

Nationalité française d'origine

Lieu et date de naissance 6 Septembre
1863 à Lacombaldie C^{ne} de Saint
Mamet-Cantal

Le Maire soussigné, certifie exacts l'état
civil et la nationalité mentionnées d'autre part

Avis du Maire
avis favorable

Et Saint-Mamet-le-27 avril 1939

L. Le Maire
Le Conseiller délégué

L. Mourasse



en France
à Saint-Mamet
Espagne
de Louis Heredia n° 19 Juin



CH 17130



D.A.



à St Mamet. la. Salvétat. Cantal
le 27 Avril 1939

Monsieur le Préfet

J'ai l'honneur de solliciter de votre
bienveillance un visa spécial pour me
rendre en Espagne

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet
l'assurance de mes sentiments très distingués

J. Miquel

Monsieur le Préfet

Je soussigné Miquel Jean demeurant à St Mamet
Cantal déclare me rendre à Madrid Espagne pour une
durée de x afin de retrouver mes biens et je m'engage
à ce que rien ne se produise au cours de mon voyage qui
puisse être considéré comme impliquant, de ma part, une
intervention en faveur de l'une quelconque des parties du
conflit espagnol. Je voyage à mes propres risques et je reconnais
que le Gouvernement et l'Administration française ne
peuvent encourir de responsabilité tant en ce qui concerne
ma protection que mon évacuation en cas de nécessité
Fait à St Mamet-la-Salvetat le 27 Avril 1939

J. Miquel